

## La profession d'Architecte

**L'architecte** est le « professionnel » du bâtiment

**Sa fonction** est essentiellement de :

1. Concevoir
2. Diriger la réalisation d'une œuvre d'architecture

**Il travaille** pour le compte d'un propriétaire/Commanditaire/Client

1. Un particulier,
2. Une société ou une collectivité publique

**Il peut être :**

1. Une personne physique
2. Personne morale (Société d'architecture...)

**Pour exercer** : il doit être

1. Diplômé en architecture
2. Couvert par une assurance professionnelle
3. Inscrit à l'ordre des Architectes du pays

**Différents profils d'Architectes :**

1. Architectes libéral : il travaille dans son bureau pour son propre compte.
2. Fonctionnaires dans les administrations : architectes du ministère de l'habitat, de l'intérieur ou de l'éducation
3. Architecte expert judiciaire, ou architecte expert d'assurance
4. Enseignant.

## **Ordre des architectes en Algérie :**

Un architecte doit être inscrit à l'Ordre des architectes, et s'acquitter d'une cotisation annuelle auprès de cet Ordre.

**La profession d'architecte** est régie par des textes législatifs

- Le premier texte législatif date de **1966** : les architectes ne pouvaient exercer à titre privé que lorsqu'ils auraient accompli leurs devoirs à savoir le service national militaire (deux années) et le service civil (cinq années consécutives).

Avec l'instauration du service civil et son application en **1971**, les Architectes étaient directement affectés vers les institutions de la fonction publique telle que les DUCH, bureaux d'études ou vers les entreprises de l'état. Quelques uns sont affectés vers l'enseignement (Université, centre de formation professionnelle).

- **En 1984**, la loi du service civil a été abrogée et les affectations directes ont cessé : mais une nouvelle procédure est apparue et surtout avec l'avènement des textes régissant la maîtrise d'œuvre et la production architecturales ainsi que les textes qui régissent l'éthique et la déontologie dans la corporation ainsi que l'apparition de la période de stage obligatoire de 18 mois pour les nouveaux architectes (**En application du décret législatif n° 94-07 du 18 mai 1994 relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte.**)

**Le travail de l'architecte** réalisant un bâtiment comprend tout ou une partie **des 3 phases** successives suivantes

### **1. La conception**

- la création générale du bâtiment : forme, disposition, principe constructif.
- Elle se traduit par des dessins, des modèles informatiques ou des maquettes.

### **2. La phase des études**

- Les calculs (fondations, ... etc)
  - Les études techniques : passage des conduites d'eau, disposition des ascenseurs, optimisation de la consommation d'énergie, ... etc
- Ces études sont fréquemment réalisées avec l'aide d'ingénieurs spécialisés dans un domaine précis.

### **3. La direction de l'exécution**

- L'architecte organise un appel d'offre pour permettre aux entreprises de travaux d'établir des devis correspondants aux travaux.
- Le client choisit les entreprises réalisatrices et passe un contrat avec chacune d'elles.
- L'architecte dirigera le chantier et coordonnera l'intervention des entreprises réalisatrices

**De manière plus globale**, l'architecte travaille l'espace, et crée des espaces ; il travaille et crée :

1. **Des surfaces** (façades, sols, zones...) tout comme le peintre ;
2. **Des volumes** (espaces de liaison et de reconnaissance) tout comme le sculpteur ;
3. **Des ambiances** (jeux de lumière, le son, jeux de couleurs, de textures) tout comme un artiste.

## **Synthèse : pourquoi faire appel à un Architecte ?**

- Le rôle de l'architecte est avant tout d'écouter son client ; besoins, goûts, mode de vie, l'architecte l'aide à définir son projet.
- Il ne vend ni modèle, ni plan-type : son rôle est d'offrir une plus grande personnalisation) Sa valeur ajoutée, c'est le sur-mesure.
- Il propose un projet compatible avec les moyens financiers de son client.
- Il se fait l'avocat de son client auprès des entreprises de réalisation : réalisation de qualité dans les meilleures conditions de prix.
- Il assure le suivi des travaux et le respect des délais.
- Il conçoit le projet dans le respect de l'environnement : en tenant compte du climat et du site : orientation, choix des techniques et des matériaux de construction, type de chauffage, ...
- Il constitue et dépose le dossier de demande de permis de construire (comporte en plus du projet les différents renseignements juridiques, administratifs et techniques).
- Il peut également intervenir dans l'étape de la réalisation des travaux.

**Les savoirs de l'architecte :**

**La pratique de l'architecture** nécessite :

1. Les compétences très larges,
2. Une grande capacité de synthèse

**Les enseignements reçus** sont :

1. Des connaissances pour la maîtrise des disciplines propres à l'architecture  
(programmation, composition, rendu, géométrie descriptive, CAO-DAO, ...etc.)
2. Des connaissances d'ordre techniques : Physique et résistance des matériaux, ...etc
3. Des connaissances esthétiques et une pratique plastique relevant des arts : Expression à travers le dessin.
4. Des connaissances en sciences humaines qui touchent à la pratique de l'architecture : sociologie, psychologie, ergonomie, etc.
5. Des connaissances du droit : de la construction et de l'habitation, de l'urbanisme.
6. L'histoire de l'architecture et de la ville

## **Plusieurs « acteurs » et/ou « intervenants » dans le projet d'architecture :**

### **Architecte « chef d'orchestre »**

1. Maitre d'oeuvre : Architecte
2. Maitre d'ouvrage : Commanditaire/Client
3. Entreprise de réalisation
4. Ingénieurs
5. Usagers

### **Prix d'architecture**

- Régulièrement décernés pour récompenser la qualité ou l'originalité du travail ou de l'œuvre de tel ou tel architecte.
- Exemples :
  - Prix Aga Khan instauré par Karim Aga Khan en 1977 pour récompenser l'excellence en architecture dans les sociétés musulmanes.
  - Pritzker Prize.

### **Quelques Grands Architectes**

1. Alvar Aalto
2. Richard Meier,
3. Frank Lloyd Wright,
4. Louis Khan
5. Le Corbusier
6. Mario Botta
7. Tadao Ando

## **Synthèse : pourquoi faire appel à un Architecte ?**

- Le rôle de l'architecte est avant tout d'écouter son client ; besoins, goûts, mode de vie, l'architecte l'aide à définir son projet.
- Il ne vend ni modèle, ni plan-type : son rôle est d'offrir une plus grande personnalisation) Sa valeur ajoutée, c'est le sur-mesure.
- Il propose un projet compatible avec les moyens financiers de son client.
- Il se fait l'avocat de son client auprès des entreprises de réalisation : réalisation de qualité dans les meilleures conditions de prix.  
Il assure le suivi des travaux et le respect des délais.
- Il conçoit le projet dans le respect de l'environnement : en tenant compte du climat et du site : orientation, choix des techniques et des matériaux de construction, type de chauffage, ...
- Il constitue et dépose le dossier de demande de permis de construire (comporte en plus du projet les différents renseignements juridiques, administratifs et techniques).
- Il peut également intervenir dans l'étape de la réalisation des travaux.